

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	Le 12 mars 2025
Date de publication électronique :	Le 24 mars 2025

Séance du 18 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-huit mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BERANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre HUVET, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN

Absents représentés : Madame Sophie MERCIER représentée par Monsieur Jean-Pierre HUVET, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET représenté par Monsieur Patrick BOUCHER

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Didier RUMEAU

Suppléant présent sans voix délibérative : Monsieur Éric FOURDRINIER

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter pour le budget principal du SEZEO, le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 lors de la même séance du Comité Syndical,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal du SEZEO dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA